



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du mercredi 17 décembre 2008

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. GRANDGUILLAUME et M. BORDAT

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Alain MILLOT	M. Alain LINGER
M. Pierre PRIBETICH	M. Didier MARTIN	M. Pierre LAMBOROT
M. Jean ESMONIN	M. Benoît BORDAT	M. Louis LAURENT
M. Gilbert MENUT	M. Joël MEKHANTAR	M. Roland PONSAA
M. Rémi DETANG	M. Christophe BERTHIER	M. François NOWOTNY
M. Jean-Patrick MASSON	M. Philippe DELVALEE	M. Michel FORQUET
M. José ALMEIDA	M. Georges MAGLICA	M. Claude PICARD
M. Jean-François DODET	Mme Françoise TENENBAUM	M. Gaston FOUCHERES
M. François DESEILLE	Mme Anne DILLENSEGER	M. Nicolas BOURNY
M. Laurent GRANDGUILLAUME	Mme Christine DURNERIN	M. Jean-Philippe SCHMITT
M. Patrick CHAUPUIS	Mme Nelly METGE	M. Philippe GUYARD
M. Michel JULIEN	Mme Elisabeth BIOT	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
Mme Marie-Françoise PETEL	Mlle Nathalie KOENDERS	M. Gilles MATHÉY
M. Gérard DUPIRE	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	Mme Françoise EHRE
M. Jean-François GONDELLIER	M. Alain MARCHAND	M. Patrick BAUDEMMENT
Mme Catherine HERVIEU	M. Mohammed IZIMER	Mme Geneviève BILLAUT
M. Jean-Claude DOUHAIT	Mme Hélène ROY	M. Murat BAYAM
M. Jean-Paul HESSE	Mme Myriam BERNARD	M. Michel BACHELARD
Mlle Badiaâ MASLOUHI	M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Philippe BELLEVILLE
M. Yves BERTELOOT	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	M. Norbert CHEVIGNY
M. Patrick MOREAU	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Christian PARIS
M. Dominique GRIMPRET	M. Jean-Yves PIAN	Mme Noëlle CABBILLARD.
M. Jean-Pierre SOUMIER	Mlle Stéphanie MODDE	
M. André GERVAIS	M. Philippe CARBONNEL	

Membres absents :

M. Lucien BRENOT	Mme Colette POPARD pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
M. Michel ROTGER	M. François-André ALLAERT pouvoir à M. Georges MAGLICA
	Mlle Christine MARTIN pouvoir à Mme Anne DILLENSEGER
	Mme Fadoua LALOUCHE pouvoir à M. Roland PONSAA
	Mme Christine MASSU pouvoir à M. François NOWOTNY
	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à M. Michel FORQUET
	M. Pierre PETITJEAN pouvoir à M. Jean-Pierre SOUMIER
	Mme Claude DARCIAUX pouvoir à M. José ALMEIDA
	M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à Mme Françoise EHRE
	M. Rémi DELATTE pouvoir à M. Jean-François DODET.

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES

Traitement - CET - Actualisation des tarifs pour 2009

Le Centre d'Enfouissement Technique situé route d'Is sur Tille à Dijon n'est autorisé, dans le cadre de sa réhabilitation et de sa remise en état, à accepter que des déchets inertes au sens de la réglementation.

Quatre catégories de déchets sont différenciées :

- les terres, déblais et marnes non pollués pouvant être utilisés comme couche de couverture pour étanchéité ou végétalisation (tarif 3,40 € HT la tonne en 2008) ;
- les autres déchets inertes (bétons, tuiles, briques...) mélangés ou non avec des terres ou marnes (tarif 6,80 € HT la tonne en 2008) ;
- l'argile comme couche étanche ayant une perméabilité maximale après compactage de 10^{-7} m/sec, ceci afin de limiter l'infiltration et de favoriser le ruissellement des eaux de pluie : gratuité pour les besoins de la réhabilitation du site. Pour des chantiers de grosse ampleur, les entrepreneurs doivent toutefois mettre à disposition de l'exploitant un engin pour mettre en stock ou régaler ces produits ;
- la terre végétale pour plantations et ensemencements : gratuité pour les besoins pour la réhabilitation du site.

Il est proposé une actualisation des tarifs pour 2009 inférieure à 2 % alors que le taux de l'inflation pour 2008 sera vraisemblablement supérieur à 3 %.

Après avis de la Commission Environnement ;

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **de fixer** les tarifs applicables au 1^{er} janvier 2009 :

- | | |
|--|--------------------|
| - Terres, déblais et marnes non pollués : | 3,45 € HT la tonne |
| - Autres déchets inertes : | 6,90 € HT la tonne |
| - Argile de perméabilité $< 10^{-7}$ m/sec
après compactage, terre végétale | gratuité |

Pour extrait conforme,
Le Président
Pour le Président



PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

19 DEC. 2008



Publié le 19 DEC. 2008
Déposé en Préfecture le